



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 14 novembre 2024**

**RAPPORT N° 29/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de
séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
Riviera-Villeneuve (CITS)**

Vevey, le 24 septembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 29/2024 « Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) »**, déposé à la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024 s'est réunie le **24 septembre 2024 à 18h15, à la Maison du Conseil**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

EAV	Madame	Ghorayeb Marianne
-----	--------	-------------------

Membres :

Parti	Titre	Nom/Prénom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	x		
DA	Monsieur	Gonthier Alain		x	
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre	x		
PLR	Monsieur	Marinelli Victor	x		
PLR	Madame	Iamartino Anna	x		
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick		x	
VER	Madame	Carruzzo Evéquoze Emmanuelle	x		
VER	Monsieur	Stübi Antoine	x		
LCVL	Madame	Simonin Anne-Francine	x		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino		x	
UDC	Monsieur	Schobinger Bastien	x		
EAV	Madame	Marianne Ghorayeb (présidente)	x		
PS	Monsieur	Matthys Vincent	x		

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
LCVL	Monsieur	Gülcü Ceki	x		
PLR	Madame	Sandra Marques	x		

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Yvan Luccarini, Syndic

Le service était représenté par :

- Monsieur Emanuele Ferrara - adjoint administratif du service des Finances

1. EN PREAMBULE

Le municipal Vincent Imhof introduit la séance en expliquant que les comptes et le budget sont présentés simultanément en raison d'une surcharge de travail. Il assure qu'à l'avenir, les comptes seront disponibles plus tôt, idéalement en avril ou mai. Suivent la présentation des comptes et du budget, ainsi qu'un résumé des points essentiels.

2. DISCUSSION

Question : Pourquoi une perte comptable de CHF 59'000.- ?

Réponse : Cette perte provient des ventes de résidences secondaires qui n'ont été enregistrées qu'après coup.

Question : Difficultés à interpréter les statistiques de l'Office fédéral, causées par un problème de coordination.

Réponse : Le canton considère tous les logements inoccupés comme résidences secondaires sans distinction. Par exemple, un logement inoccupé pendant deux ans ou avec une chambre louée est classé en résidence secondaire.

Question : Pourquoi des écarts budgétaires importants aux comptes 2023, notamment au poste d'honoraires non budgétés ?

Réponse : Cela vient de prélèvements sur fonds pour des mandats informatiques antérieurs à la convention actuelle, notamment pour l'achat d'un logiciel et une redevance. À l'avenir, les budgets seront clarifiés et validés par l'entente, évitant les écarts budgétaires imprévus.

Question : Remarque sur le manque d'une commission intercommunale pour ce type de gestion.

Réponse : Accord général pour que ce point soit examiné à l'avenir.

Question : Poste « Perte sur débiteurs importants » (446'000 CHF), à quoi cela correspond-il ?

Réponse : Il s'agit de taxes incorrectement calculées, par exemple, des appartements déclarés avec un nombre de pièces erroné. Une équipe réduite traite actuellement les recours, mais des factures incorrectes pourraient encore être émises l'année prochaine.

Question : La commission ne devrait-elle pas se charger de l'attribution des résultats pour l'équipement touristique ?

Réponse : Réponse par écrit attendue.

Question : Les montants significatifs sont-ils bien gérés par le bureau ?

Réponse : Les enveloppes budgétaires pour les associations sont fixées par l'entente. Le bureau ne peut pas augmenter le fonds alloué pour l'équipement touristique.

Question : Comment se déroule l'attribution des montants aux institutions touristiques ?

Réponse : En 2024, cinq séances du bureau et deux de l'entente examineront le budget et les comptes. La priorité est donnée aux manifestations générant des nuitées, favorisant ainsi les commerces locaux.

Vœux de la commission : Présenter à l'avenir le budget et les comptes sous forme de comptes communaux, avec des comparaisons annuelles.

Proposition : Reporter le vote, en raison des informations manquantes (vote reporté au 9 octobre 2024).

Vote sur le vœu d'amélioration de présentation :

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Vote sur la proposition de report du vote :

Pour : 5

Contre : 4

Abstention : 1

Vote final :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

3. VOTE

La commission des finances se détermine favorablement quant aux conclusions, en formulant le vœu d'améliorer la présentation des comptes et d'intégrer les informations sur l'affectation des bénéfices dans le préavis.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N°29/2024, concernant les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) ;

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

D'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Pour la commission des finances
La Présidente rapportrice

Marianne Ghorayeb

Séance terminée à 19h45

Rapport validé le 4 octobre 2024